



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 34429

Texte de la question

M. Daniel Paul appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des « traumatisés crâniens ». Sur les 100 000 personnes touchées par an, près de 4 000 demeureront gravement handicapées. Des décisions ont déjà été prises pour pallier ce handicap, mais d'autres restent à prendre, telles qu'une étude en concertation avec l'UNAFTC portant sur les aspects très spécifiques posés par la réparation du dommage corporel d'une victime, par accident, d'un traumatisme crânien et la nécessité de l'application d'une mission d'expertise type, définie par la chancellerie, pour l'évaluation d'une victime d'un traumatisme crânien. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre lors du prochain budget pour mettre en oeuvre des dispositions allant dans le sens des attentes des associations compétentes.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il est exact que les dommages corporels subis par les victimes de traumatismes crâniens présentent une spécificité en terme tant d'évaluation que de réparation. La formulation de la mission expertale présente à cet égard une importance indéniable. Il appartient toutefois au juge de la déterminer souverainement, étant observé qu'il existe, dans les juridictions, des missions de type générales qui pourraient être adaptées à la spécificité du traumatisme crânien. En tout état de cause, la chancellerie est disposée, si l'ensemble des intervenants le souhaite, à entamer des réflexions sur ce point au niveau national, dans un cadre qui ne pourrait toutefois que rester indicatif. Plus généralement les questions soulevées par l'indemnisation des victimes cérébro-lésées seront examinées dans le cadre du groupe de travail interministériel consacré à l'indemnisation des victimes qui sera mis en place à la chancellerie cet automne. Ce groupe ne manquera pas d'entendre toutes les personnes dont l'audition lui apparaîtrait utile et de poursuivre ainsi la concertation que la chancellerie a engagée avec l'Union nationale des associations de familles des traumatisés crâniens - dont elle a reçu le président à la fin du printemps dernier - sur les propositions formulées à l'issue de sa dernière assemblée générale.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34429

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5333

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7304